

GT « Alléger et faciliter » : un outil d'affichage

Le 7 novembre 2025, le ministère a initié un comité de pilotage chargé de suivre l'application des 18 mesures issues du GT « Alléger et faciliter ».

Rappelons-le : **IDFO a refusé de signer ce relevé de conclusions** : <https://www.idfo.fr/declaration-liminaire-en-gnpd-le-2-juillet-2024/>

Aucune de ces mesures ne répond aux revendications de la profession en matière de conditions de travail : **pas de moyens supplémentaires, pas de réponse aux avis votés en F3SCT**, notamment sur la création de brigades de remplacement.

Les personnels de direction attendent autre chose qu'une liste de bonnes intentions.

Il est à noter que lors de la première réunion, ceux qui hier applaudissaient à deux mains ces 18 mesures qu'ils présentaient comme une avancée, partagent désormais notre analyse. Nous nous félicitons de ce revirement !

Le comité se réunira deux fois par an, produira quelques statistiques et un « bilan social » des personnels de direction... tout en restant en lien avec les GT « Attractivité » et « Référentiel métier ».

Bref, **encore un suivi administratif de plus...**

Pour IDFO, en matière de conditions les priorités restent claires :

- ☐ des **remplacements effectifs** pour les personnels de direction et leurs adjoints,
- ☐ une **réduction réelle de la charge de travail**,
- ☐ des **moyens humains et matériels** à la hauteur des missions.

IDFO exige des avancées concrètes et des réponses précises aux avis de la F3SCT.